

ASSEMBLEE des PROPRIETAIRES de DENNEVILLE PLAGE



Chapelle de la Plage
5 Aout 2026

Ordre du Jour

1. **Accueil et présidence de séance**
2. **Présentation des membres ASA DP**
3. **Assemblée Statutaire:**
 - A. **Rapport d'activité**
 - B. **Rapport Financier**
 - C. **Election des Syndics**
4. **Interventions de la commune / CAC / ...**
5. **Action de l'ADTCOC**
6. **Verre d'Echanges**

Organisation

Prérequis de séance:

Le président rappelle les stipulations de l'article 13 des statuts. Le vote à main levée est retenu.

Gestion de la Séance:

- Président : Denis LEFEBVRE
- Secrétaire : Fabienne KIENLEN

La secrétaire de séance est Mme Fabienne KIENLEN-DIESNIS assistée d'Aurélié Dugay.

Les scrutateurs sont : Valérie Brossier, Guy Brossier.

Présentation des Syndics de l'ASA de Denneville-Plage

Membres du Syndicat ASA Denneville Plage

Nom	Fin Mandature	Statut
KIENLEN Fabienne	2026	Titulaire Z2
LEFEBVRE Denis	2026	Titulaire Z1
DE FOUCAULT Régis	2027	Titulaire Z1
LECROISEY Françoise	2027	Titulaire Z2
BROSSIER Valérie	2028	Titulaire Z3
DENETRE Vincent	2028	TitulaireZ3

Nom	Fin Mandature	Statut
PETIT Jérôme	2026	Suppléant Z1
SARAZIN Marcel	2026	Suppléant Z1
LECOURT Stéphane	2027	Suppléant Z2
OHEIX Nicole	2027	Suppléant Z2
DOLIGEZ Gervais	2028	Suppléant Z3
BORGAT Philippe	2028	Suppléant Z3

Rapport Moral 2025

Activité 2025

- **Le Syndicat** s'est réuni **5 fois en réunion plénière** en février, Avril, mai, Aout, octobre, en présence du maire délégué, Alain LAISNE, La commission juridique s'est réunie une fois

- **La commission travaux** s'est réunie deux fois:

L'étude d'impact environnementale 4

saisons exigée par les services de l'Etat pour étudier notre demande de concession du DPM

- Réalisée par le cabinet SEANEO
- Etude Faune & Flore sur les quatre saisons
- Correction et adaptation de l'étude
- **Projet du Batardeau**

• **Article L122-1 du Code de Environnement: L'Etude d'impact environnementale:**

- L'évaluation environnementale permet d'apprécier, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet sur les facteurs suivants :
 - 1- La santé de la population humaine
 - 2- La biodiversité, en accordant une attention particulière aux **espèces protégés et à leurs habitats**
 - 3- Les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat
 - 4- **Les biens matériels**, le patrimoine culturel et le paysage

REDACTION D'UN DOSSIER REGLEMENTAIRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU TRAIT DE COTE DE DENNEVILLE
PLAGE

Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone de travaux



Légende

- Zone de projet
- ▨ Site Natura 2000

0 7,5 15 km



Fond de carte : Google Satellite, 2025
Données : Data.gouv
Système de coordonnées : WGS 84

SEANEO, décembre 2025



Activité 2025

- La conception des **chemins d'accès à la plage** pour protéger le cordon dunaire
 - Situation:
 - La DDTM nous demande de fermer les accès autres que la cale pour protéger le cordon dunaire
 - Demande de riverains pour faciliter l'accès à la plage pour les poussettes et autres accès familiaux

Nous souhaitons le **maintien des accès à la plage** et la **construction de chemins d'accès** pour protéger le cordon dunaire

La **commission Juridique** s'est réunie sur

- La QPC sur l'ordonnance 2004-632
- Le contentieux sur l'arrêté du préfet sur la création de l'ASA



Activité 2025

- Pour rappel Adoption d'une **protection contre les submersions**

Pourquoi?

Batardeaux – Circulation



Batardeaux – Protection



Activité 2025

Altimétrie à Denneville-Plage(NGF)

Données Geoportail

Situation de Denneville Plage et nécessité d'une protection contre les submersions

- **Haut de Cale Accès plage:** 1 Rue Charles Lefebvre Parcelle : 160 / AB / 0296
Altitude : 7.67 m (NGF)
- **Locaux commerciaux:** 4 Rue de la Mer Parcelle : 160 / AO / 0015
Altitude : 8.32 m (NGF)
- **Chapelle de la Plage:** 18 Rue André Pelca Parcelle : 160 / AO / 0161
Altitude : 7.55 m (NGF)
- **poste EDF Nord:** Rue des Burgerets Parcelle : 160 / AB / 0572
Altitude : 7.69 m (NGF)
- **Angle rue du Sud Rue André Pelca** Parcelle : 160 / AN / 0355
Altitude : 7.95 m (NGF)

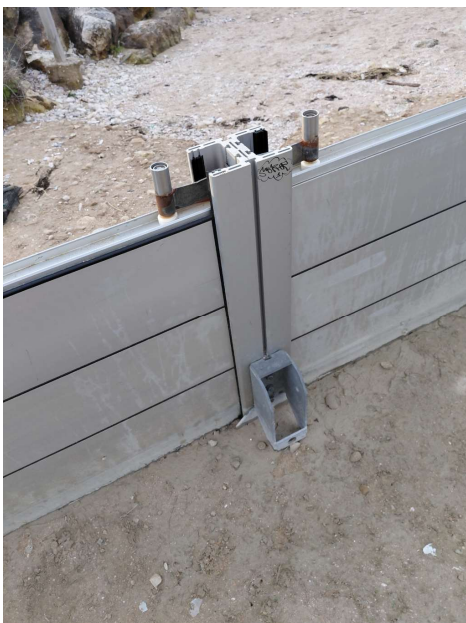
Activité 2025

Situation « à la Xynthia » à Denneville-Plage

- Les plus grandes marées prévoient une hauteur d'eau 12,71m (ZH) (PHMA) *(source SHOM)*
- La surcote de marée à Diélette lors de CIARAN était de 1,62 m *(Source SHOM)*
- La différence ZH/NGF est de 5,74m à Port-Bail-Sur-Mer *(Source SHOM)*
- **Par conséquence le niveau prévisible lors d'un épisode de tempête « à la XYNTHIA » est de $12,71 + 1,62 = 14,33$ m soit une **submersion** de:**
 - Pour Haut de Cale: $14,33 - (7,67 + 5,74) =$ **environ 1,0 m**
 - Pour les Locaux Commerciaux : $14,33 - (8,32 + 5,74) =$ **environ 0,3 m**
 - Pour la chapelle de la Plage: $14,33 - (7,55 + 5,74) =$ **environ 1,0 m**
 - Pour le poste EDF (nord) : $14,33 - (7,93 + 5,74) =$ **environ 0,6 m**
 - Rue André Pelca (Hotel de la mer et de la plage) : $14,33 - (7,95 + 5,74) =$ **environ 0,6 m**

Activité 2025

• Actualisation du devis du batardeau



Batardeau Ayré (17)

Photo ASDP Mars 2026



ASDP ASA de Denneville Plage
4, route de la Mer
Denneville
50 580 PORT-BAIL SUR MER

Etude : DENNEVILLE-Création d'un batardeau expérimental
Dossier N°2412120 - Offre N°3

23/07/2026

Devis Quantitatif Estimatif

Numéro	Libellé	Unité	Quantité	Prix uni. EUR	Prix total EUR
	Amené et repli de chantier	F	1,00	2 279,21	2 279,21
	Réalisation d'une longrine 50*50 avec 3 poteaux 30*30, hauteur 1.20m	Ens	1,00	9 477,63	9 477,63
	Réalisation de murets de part et d'autre épaisseur 0.20 jusqu'en limite de propriété (pas de liason avec les murs existants)	Ens	1,00	2 693,54	2 693,54
	Fourniture et pose d'un batardeau hauteur 1.20m largeur 5m	U	1,00	14 666,54	14 666,54
	Plus-value pour intégration d'un poteau intermédiaire afin de réaliser le batardeau de 5m en deux éléments de 2.5m	U	1,00	750,25	750,25
	Fourniture et pose d'un batardeau hauteur 1.20m, largeur 2m	U	1,00	7 136,52	7 136,52
	Réalisation du raccordement entre la voirie et la longrine en enrobé ou en béton	F	1,00	3 426,63	3 426,63
	Fourniture et pose d'enrochements 1-3 tonnes afin de protéger le côté gauche face à la mer. Enrochement sur une longur de 30 ml, hauteur 1.20	F	1,00	5 197,21	5 197,21
	Fourniture d'un rack de rangement pour batardeau	u	1,00	1 194,75	1 194,75
	TOTAL H.T.				46 822,28
	T.V.A. (20%)				9 364,46
	TOTAL T.T.C.				56 186,74

Activité 2025

- **Rencontre & échanges:**

- Suite aux échanges lors de la dernière Assemblée des propriétaires nous avons été reçus par l'ancienne équipe municipale.
- Suivant la législation, les élections municipales ont gelé les décisions et actions entre le 1^{er} septembre 2025 et la date des élections.
- Dès le 27 mai 2026 nous avons été reçus par la nouvelle équipe municipale pour faire un point de situation

- **Nombreuses participations** aux actions collectives menées par l'ADTCOC



ADTCOC

Activité 2025

Communication pour
l'information des propriétaires

- Nous avons rédigé **4 bulletins d'information**
 - Été 2025, Automne 2025
 - Hiver 2025, Printemps 2026

Ces bulletins sont diffusés
par messagerie

**Merci de laisser votre
adresse mail si vous
souhaitez être
informé.**



asadedennevilleplage@gmail.com

asdp_info@asdp.ovh

president.asa@asdp.ovh

Ou notre site: <https://asdp.ovh/HTML5/>

Activités prévues en 2026

- **Recherche de financement pour la réalisation du Batardeau**
 - **Un établissement public ne peut s'engager sur une réalisation que s'il est financé en totalité**
- **Qui peut participer dans l'environnement législatif :**
 - ASA puisque nous avons reçu mission de service public, nous avons obligation de prendre les moyens d'assurer notre mission de protection contre la mer
 - La commune puisque le maire a un pouvoir de police pour prévenir et anticiper les risques naturels, le maire a une obligation de moyen de prévention (Jurisprudence 2003)
 - La communauté d'agglomération dans la mission de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI) qui comprend la protection contre la mer.

Activités prévues en 2026

- **Réalisation du batardeau**, dés bouclage du financement
- Dépôt de la **demande de concession du Domaine Public Maritime**
- **Concertation pour la réalisation d'un batardeau au Sud de Denneville**
 - Commune de LA HAYE
 - Conservatoire du Littoral
 - Communauté de Commune Centre Ouest Manche
 - DDTM
- Dépôt de la demande d'une première tranche de travaux pour le secteur sud
- Validation des études techniques ISL avec DDTM et demande de devis...

Vote Rapport Moral 2025

VOTE du RAPPORT MORAL

- **POUR : 548 voix , CONTRE : 3 voix, ABSTENTION : 8 voix.**
- **Le Rapport moral est adopté à la majorité**

Rapport Financier 2025

ASA DE DENNEVILLE PLAGE – 2025 (présenté en 2026)

Section de Fonctionnement (Dépenses) 1/2

Article	Désignation	BP 2025	CFU 2025
21	Virement vers la section d'investissement	5 500,00	
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	
6064	Fournitures administratives	200,00	
615231	Entretien voiries réseaux	15 197,58	
6156	Maintenance – logiciel cosoluce	2 000,00	1 843,97
6161	Multirisques – assurances	500,00	
617	Etudes et recherches	46 000,00	15 012,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 000,00	
623	Publicité, publications, relations publiques	1 000,00	118,57
625	Déplacements et missions	1 000,00	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	300,00	

ASA DE DENNEVILLE PLAGE – 2025 *(présenté en 2026)*

Section de Fonctionnement (Dépenses) 2/2

Article	Désignation	BP 2025	CFU 2025
627	Services bancaires et assimilés	100,00	42,36
6281	Concours divers (cotisations...)- ADTCOC / ASA France / ANEL...	1 500,00	1 150,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	500,00	
6413	Personnel non titulaire	6 000,00	4 321,03
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 500,00	1 304,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1 000,00	580,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	
681	provision charges de fonctionnement	100,00	58,00
	Total Dépenses	88 497,58	24 429,93

ASA DE DENNEVILLE PLAGE – 2025 (*Présenté en 2026*)

Section de Fonctionnement (Recettes)

Article	Désignation	BP 2025	CFU 2025
6479	remboursement autres charges de personnel		320,06
70686	Redevances syndicales (ASP)	30 000,00	33 350,00
2	Excédent de fonctionnement reporté	58 597,58	
	Total Recettes	88 597,58	33 670,06

617 études = 46 000,00 car paiement 2024 en 2025 et 2025 pas facturé, facturation en 2026

Recettes réelles de 88 597,58 – 46 000,00 = 42 597,58

ASA DE DENNEVILLE PLAGES – 2026 *(Projection)*
Section d'Investissement (Dépenses)

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2025</i>	<i>CFU 2025</i>
2315	Travaux batardeau	55 000,00	
	Total Dépenses	55000,00	

Dépenses à réévaluer en fonction de la date des travaux

ASA DE DENNEVILLE PLAGES – 2026 (*Projection*)

Section d'Investissement (Recettes)

Chap./Articles	Désignation	BP 2025	CFU 2025
21	virement de la section de fonctionnement- fds propres	11 000,00	
131	subvention de la CA le Cotentin	22 000,00	
131	subvention de la commune de PSM	22 000,00	
	Total Recettes	55 000,00	

Recettes à préciser après retour des demandes de subvention

Vote Rapport Financier 2025

VOTE du RAPPORT FINANCIER

- **POUR : 516 voix , CONTRE : 3 voix, ABSTENTION :40 voix .**
- **Le rapport Financier est adopté à la majorité**

Rapport Orientation 2025

Orientation 2026

1. **Réalisation du Batardeau**

2. Présentation de l'étude d'impact environnemental à la DDTM de la Manche

3 -**Demande de concession** du Domaine Public Maritime

Dépôt de la demande à DDTM / DREAL 9 mois d'instructions:

4. Etude et proposition pour les accès à la mer en lien avec la commune face aux difficultés cadastrales
5. Participation active à la défense **du littoral** (ADTCOC)
 - **Évolution de la loi littoral**
 - **Nouveau PLUi**

Renouvellement des Syndics

Renouvellement des Syndics

- **Candidats sortants (Fin de mandat 2026)**

- Fabienne KIENLEN Se représente Titulaire
- Denis LEFEBVRE Se représente Titulaire
- Jérôme PETIT Se représente Suppléant
- Marcel SARAZIN Se représente Suppléant

- **Nouveaux candidats au poste de syndic :**

- Catherine TRIBOULET
- Pascal BARBEY

ELECTION des SYNDICS

- **Le vote se déroule avec 559 voix**

- Fabienne KIENLEN (465)
- Denis LEFEBVRE (538)
- Jérôme PETIT (488)
- Marcel SARAZIN (422)
- Catherine TRIBOULET (365)
- Pascal BARBEY (265)

- **Sont donc élus pour 2026-2029:**

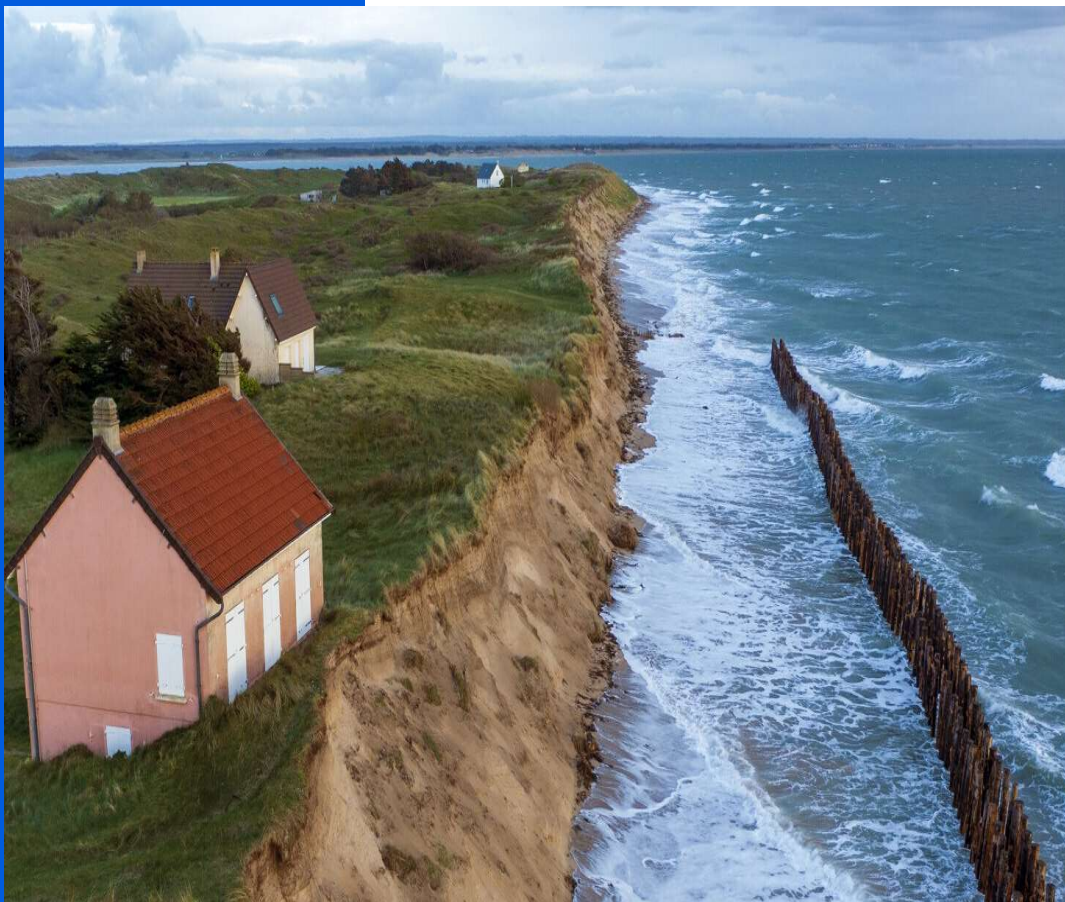
- Fabienne KIENLEN
- Denis LEFEBVRE
- Jérôme PETIT
- Marcel SARAZIN

Fin de l'assemblée Statutaire

Intervention des Collectivités Territoriales

- **Monsieur le maire de Port-Bail-Sur-Mer**

Intervention ADTCOC



Contexte et enjeux



ADTCOC

Sur le littoral du département de la Manche

Comment passer de la théorie des études au pragmatisme d'actions concrètes ?

Présenté par l'ADTCOC, 2026-2027



Comprendre l'évolution de notre département afin d'agir avec efficience pour l'avenir

Notre Mission

- Expliquer avec pragmatisme que **nous pouvons mettre en œuvre à court terme des solutions simples, réalistes et financées**, plutôt que d'attendre la catastrophe plus coûteuse!
- Constituer un groupe de pression pour obtenir des services de l'Etat la prise en compte de la protection des personnes et des biens contre la mer, en **appliquant la législation**
- **Prévenir, à la fois les conséquences catastrophiques** des futures tempêtes exceptionnelles (Xynthia 2010), ainsi que les **délocalisations utopiques** juridiquement et financièrement (sans parler de l'humainement?).

Notre objectif : PROTÉGER les PERSONNES & les BIENS

Ne pas avoir peur, mais expliquer la réalité et avoir le réalisme nécessaire pour faire face au changement climatique:
Nous pouvons encore vivre sereinement sur le littoral pendant au moins 30 ans... 50.... 100 ans...



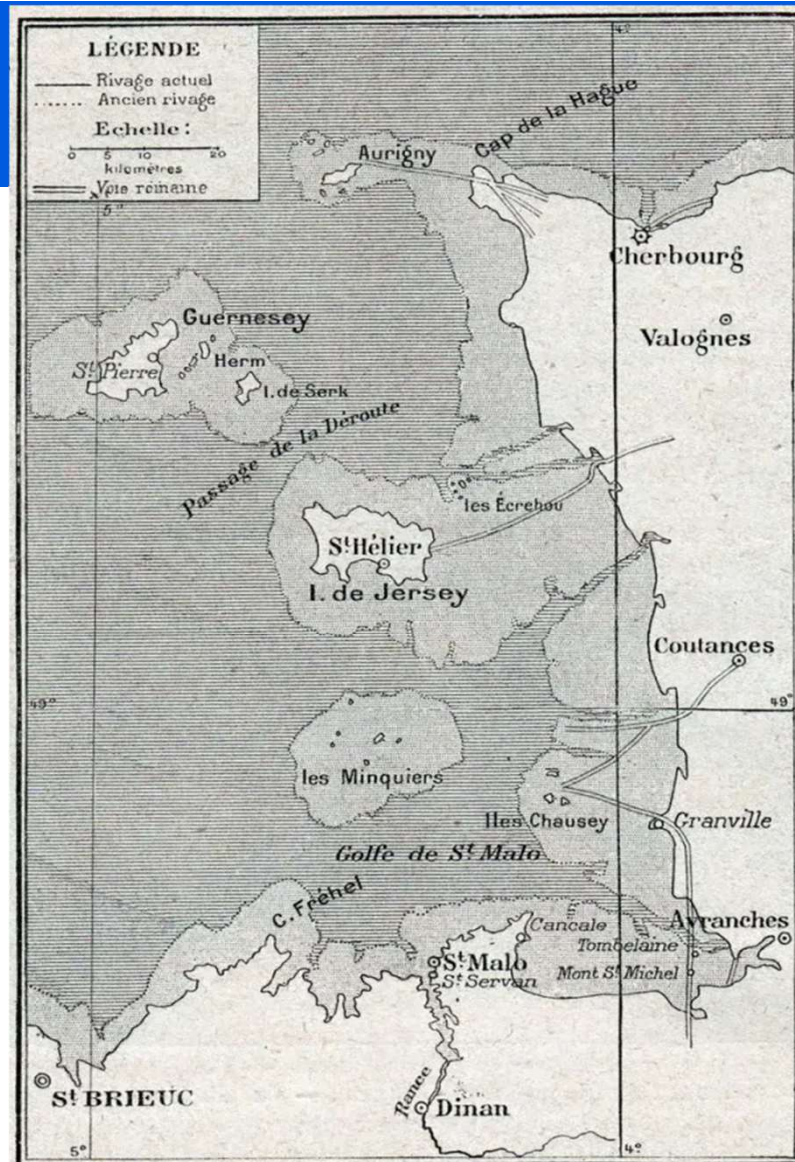
Historique du littoral du département de la Manche

Origines de nos côtes

le trait de côte bouge et ce n'est pas nouveau.

10 000 ans avant JC, la période de glaciation faisait que le niveau de la mer se situait 100 mètres plus bas que le niveau actuel, il était possible de se rendre en Angleterre à pied.

Vers le VIIIème Siècle, 709-860, il y eut une forte érosion des côtes d'où le mythe de la forêt de Scissy englobant le Mont-Saint-Michel...



LES TRANSFORMATIONS DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL.
Carte comparée de l'ancien rivage et du rivage actuel.

Avant 1900

Jusqu'au début du XIXe siècle, le littoral était exclusivement un lieu de travail, consacré à la pêche. Après la révolution, les terres seigneuriales sont transmises aux communes. Le littoral communal est constitué de mielles et dunes qui seront mises en vente ou en location. Ainsi quelques précurseurs achètent des mielles qui sont alors réputées sans intérêt agricole. **En 1850, la France compte 35 Millions d'habitants**



- **Une Baisse de la population**

- De la révolution à 1900, la population du département e la Manche décroît fortement passant de 600 milles à 490 milles habitants.
- Pour causes : une émigration vers les Etats Unis, (Carteret et Denneville existent dans le New Jersey...) et la guerre de 1870

- **Création d'infrastructures Balnéaires significatives**

- Construction des routes d'accès au littoral (Pont des 13 arches, Portbail 1868)
- Création des lignes de chemin de fer vers la Normandie à portée des quartiers chics parisiens : Cherbourg 1858, Granville 1870, Carteret 1883
- Construction des stations balnéaire et de leurs protections : Granville 1830, Coutainville 1870, Carteret 1880
- **Fixation des côtes sableuses et Construction des premières protections contre la mer (Coutainville 1898)**

De 1900 à 1945

L'accroissement de l'urbanisme des villes balnéaires de bord de mer accompagne et prolonge celui des stations thermales. Cela entraîne un développement de l'économie touristique du département de la MANCHE;

En 1945 La France ne compte que 39 Millions d'habitants



- **Une Baisse de la population**
 - De 1900 à 1946, la population du département de la Manche continue à décroître mais plus lentement passant 490 milles à 435 milles habitants
 - Pour causes : un département fortement enclavé, peu industrialisé et la guerre 14-18 qui mobilise beaucoup les hommes
 - Reprise de la croissance démographique de la Manche à partir de 1920
- **Poursuite du développement touristique**
 - Construction des casinos (Coutainville 1903...), des hippodromes (Portbail 1902...)
 - Création de nouvelles stations balnéaire (Saint Germain sur Ay 1904, Lindbergh-plage 1927...) et des premières ASA (~1879 Saint-Lô-d'Ourville)
 - **Poursuite de la construction des protections contre la mer (Hauteville 1933 pour 900.000 francs...)**

De 1945 à 1990

Au lendemain de la seconde Guerre mondiale, il faut reconstruire le pays. Les matériaux manquent. De plus, le passage des Américains nous a laissé de nombreux outils. Cela entraîne un développement de la construction dans le département de la MANCHE et l'exploitation du sable de nos havres...

- **Le retour de la population**

- À partir de 1945, la population du département e la Manche croit régulièrement passant de 435 milles à 480 milles habitants
- Le département est fortement porté par les industries agroalimentaire et nucléaire.



Carteret, plage de La potinière, 1970

- **Explosion de l'économie et développement touristique**

Exploitation du sable dans les havres de l'ouest cotentin (SABCO, RABASSE...) et création d'usine de préfabrication en béton (BONNA-SABLA, ...)

- Création de **l'activité Conchylicole**
- Création et développement des **industries nucléaire et Agroalimentaire**
- Construction de multiples lotissements de résidences principales et secondaires(LETRIBOT, ...)
- **Poursuite de la construction des protections contre la mer jusqu'à la loi littoral et la loi sur l'eau**

De 1945 à 1990



- **Apparition des premiers désordres sur le littoral dans les années 60.**
 - Ces tempêtes engendrent les premiers signes d'érosion et de submersions à Saint-Martin de Bréhal, Coutainville, ...
- **Les riverains du littoral s'organisent pour la mise en place d'une organisation de défense contre la mer**
 - Création de nombreuses ASA
 - Les riverains déposent leurs demandes directement à la DDE, l'administration accorde les demandes sans difficulté...
 - **Poursuite de la construction des protections contre la mer jusqu'à la loi littoral et la loi sur l'eau**
 - **En 1990, la France compte 57 millions d'habitants**

Historique du littoral du département de la Manche

1945-1990 Exploitation du sable des havres de l'ouest Cotentin

Source Rapport IFREMER 85 2 430 003 de 1985

Exploitation du sable dans les havres de l'ouest cotentin								
	ANNEE							
en Tonne	1938	1950	1963		1979		1984	
SITES	EXTRAITS (estimation)	EXTRAITS (estimation)	AUTORISATION	EXTRAITS (estimation)	AUTORISATION	EXTRAITS (estimation)	AUTORISATION	EXTRAITS (estimation)
BLAINVILLE /MER							18000	17500
GEFOSSES							22500	61000
PORTBAIL							120000	165000
BARNEVILLE-CARTERET							120000	170000
TOTAL	39000	47000	211000	300000	211000	300000	280500	413500

Synthèse de l'exploitation du sable des havres de l'ouest Cotentin

Récapitulatif 1950-1985	Extraction cumulée (estimatif) en T	Cordon dunaire au Km en T	linéaire extrait en 35 ans en km
	10.500.000	240.000	43

De 1990 à Aujourd'hui

Au 1^{er} juillet 1985, l'extraction du sable des havres est interdite. Par ailleurs, les excès d'une urbanisation non contrôlée et la pression immobilière ont amené le législateur à édicter des lois successives pour limiter, contrôler voire interdire les constructions de tout ordre sur le littoral

Parmi ces lois, certaines portent sur la protection des personnes et des biens. **D'un excès à l'autre, nous sommes aujourd'hui en danger.**



- **L'attraction du littoral**

- Sur 4% du territoire français vit 12,5% de la population
- La pression immobilière continue de s'accroître, et les équipements doivent suivre
- Le département est fortement porté par les industries agroalimentaire et nucléaire, il est nécessaire de construire des logements.... Pour 10000 personnes !

- **Explosion de la réglementation sur la défense du littoral :**

- **En 25 ans le code de l'environnement a augmenté de 400%**
- 1986 : Loi littoral, 2006 : Loi sur l'eau, 2018 : Loi NOTRE (GEMAPI)
- 2021 : Loi Climat et Résilience...

En 2025, la France compte 68 millions d'habitants, soit 2 fois plus d'habitants en plus depuis 1850 sur le même territoire.



Situation actuelle du littoral du département de la Manche

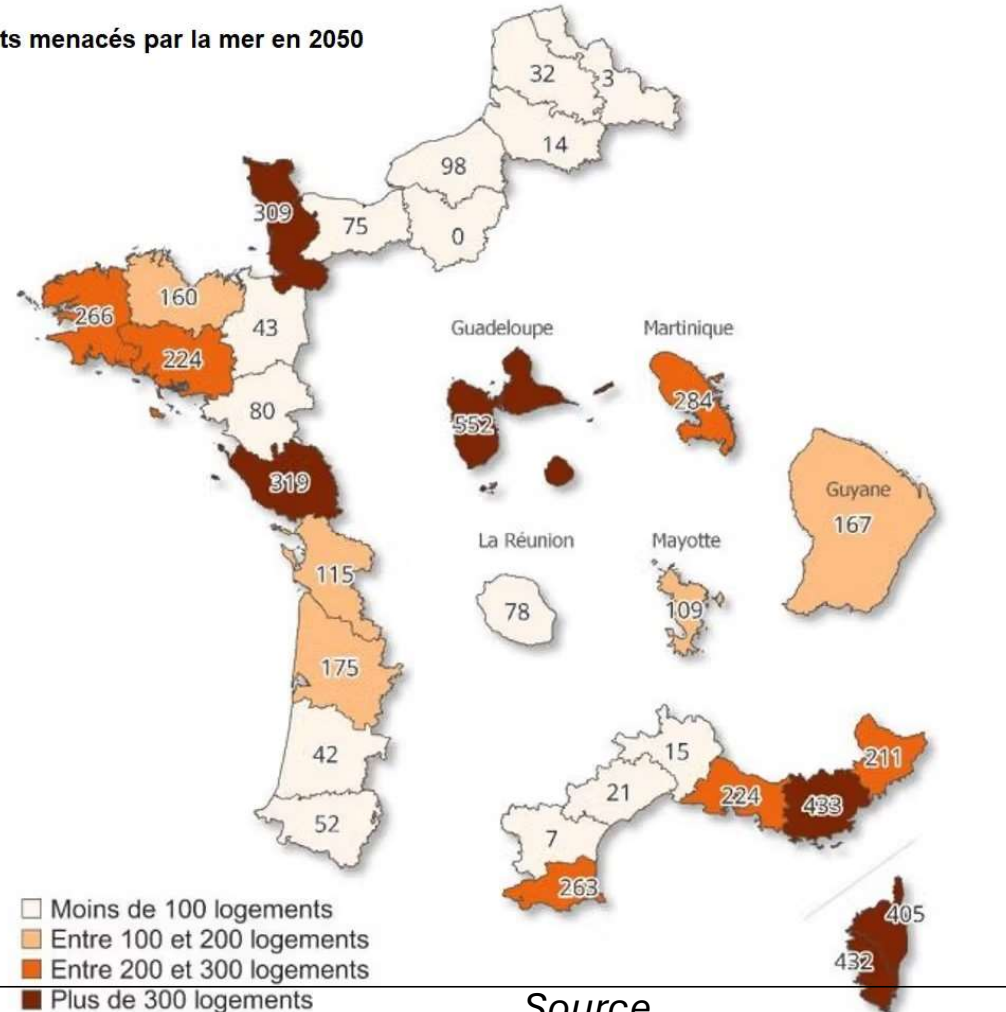


Situation du littoral du département de la Manche

Aujourd'hui :

- De nombreuses études montrent que les risques s'accroissent avec le temps
- À chaque demande de protection de notre littoral aux services de l'État, il est répondu de refaire des études...
- Si les études sont nécessaires, elles doivent déboucher sur des actions concrètes
- **La Manche fait partie des départements les plus en danger...**

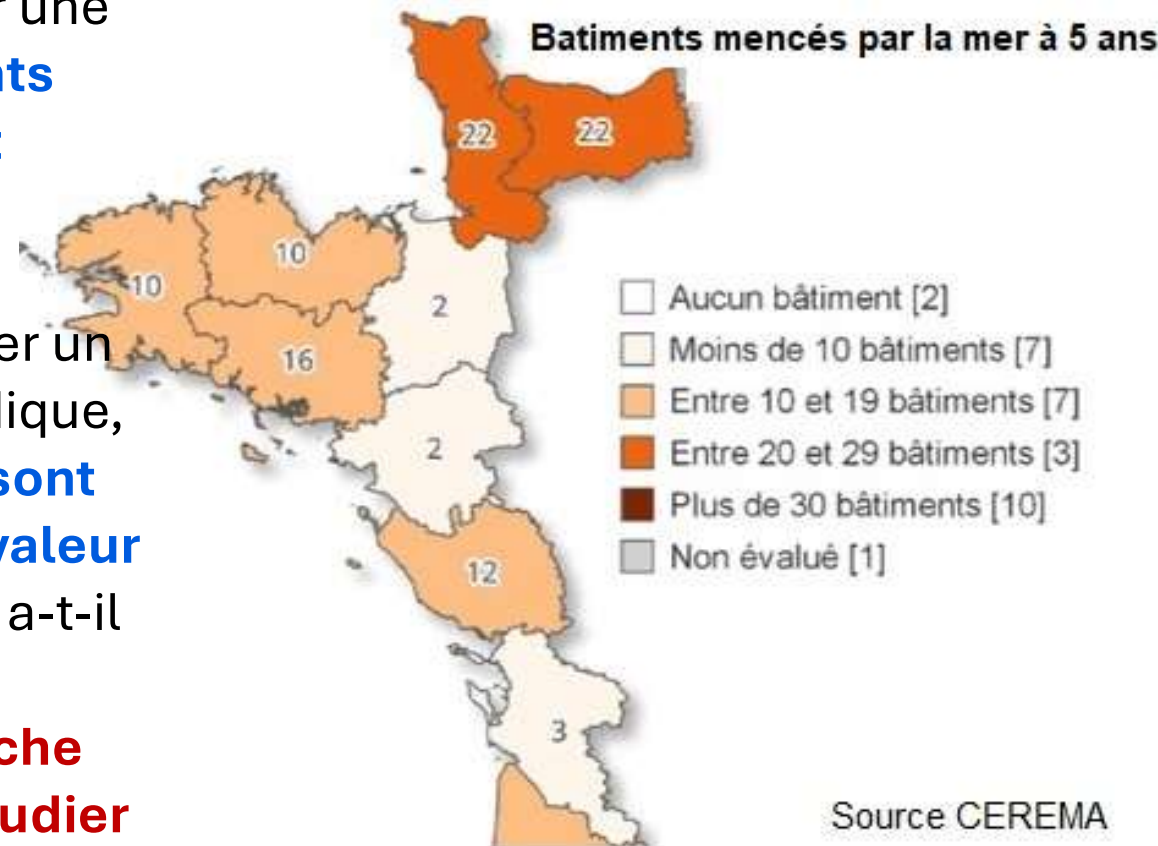
Nombre de logements menacés par la mer en 2050



Source
CEREMA

Aujourd'hui :

- Les études menées par le CEREMA, pour une projection à 5 ans, indiquent **22 bâtiments menacés par la mer dans la Manche et seulement 3 en Charente-Maritime... Pourquoi?**
- Les études menées par EGIS pour adopter un nouveau PLUi dans le Cotentin (CAC) indique, à l'horizon 30 ans, que **1122 bâtiments sont menacés par la mer, soit environ une valeur immobilière de 300 millions d'Euros.** Y a-t-il des indemnités prévues?
- **La population et l'économie de la Manche sont en danger, il n'est plus temps d'étudier mais le temps d'AGIR avant la catastrophe...**



Saint-Lô d'Ourville – Port-Bail-Sur-Mer



- Cimetière et mémorial de la Seconde guerre mondiale, Altimétrie : 7,93m (NGF) (Source Géoportail)



- Station d'épuration toujours fonctionnelle, en fin d'activité, Altimétrie : 5,57m (NGF) (Source Géoportail)



- Usine de traitement d'eau, Altimétrie : 8,1m (NGF) (Source Géoportail)



- Zone de captage de la Pélerine (Canville la Roque)



- Activités Agricoles et pâturages

Pour information, suivant la fiche RETEX de la DREAL Normandie, une exploitation agricole de 20 ha submergée pourrait se voir contrainte de traiter ses terres au Gypse, pour au minimum 20 K€



Situation « à la Xynthia » à Portbail

- Les plus grandes marées prévoient une hauteur d'eau 12,71m (ZH) lors des PHMA *(source SHOM)*
- La différence ZH / NGF est de 5,74m *(source SHOM)*
- L'usine de production d'eau potable est à 7,59m (NGF) soit 13,33m (ZH) *(source GEOPORTAIL)*
- La surcote de marée à Diélette lors de CIARAN était de 1,62m *(Source SHOM)*
- **Par conséquent, le niveau prévisible lors d'un épisode de tempête « à la XYNTHIA » est de $12,71 + 1,62 = 14,33\text{m}$ soit une **submersion** de:**
 - Pour l'usine d'eau potable : $14,33 - (8,1 + 5,74) = \text{environ } 0,4\text{m}$
 - Pour la station d'épuration: $14,33 - (5,57 + 5,74) = \text{environ } 3\text{m}$
 - Pour le cimetière-mémorial : $14,33 - (7,93 + 5,74) = \text{environ } 0,6\text{m}$



S'organiser pour protéger le littoral du département de la Manche

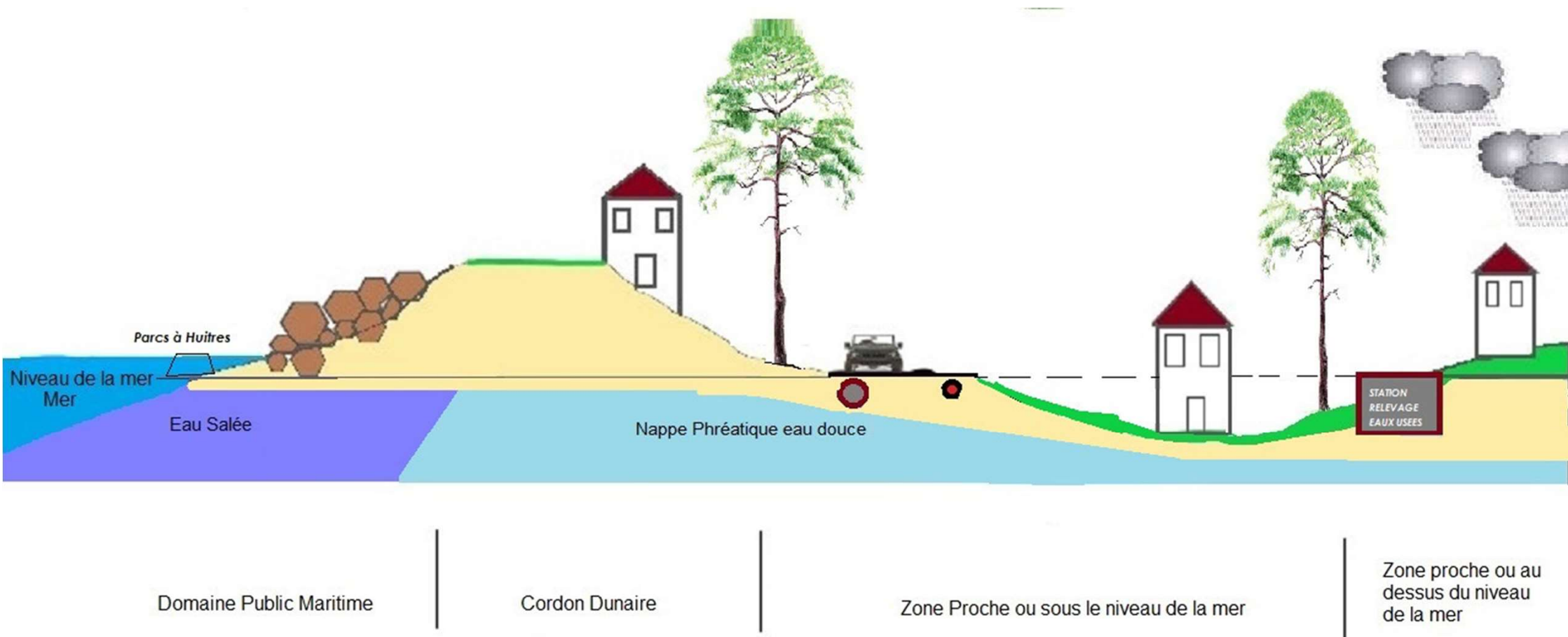


S'organiser en ASA, comment, Pourquoi ?

- La **protection contre la mer**, les lacs et les cours d'eau est **assurée par les propriétaires riverains, publics et privés** (Loi du 16 septembre 1807, article 33)
- Les services de l'État ne s'adressent aux riverains qu'à travers une structure d'association de propriétaires (Depuis loi sur l'eau 2006)
- **Une ASA est un établissement public** à caractère administratif ayant une mission de service public d'intérêt général, créée par arrêté préfectoral (Ordonnance 2004-632 / Circulaire 11 juillet 2007 N°INTB0700081C)
- La mission confiée par l'Etat est la **construction, la gestion, l'entretien d'un ouvrage ayant pour objectif de prévenir les risques naturels ou sanitaires**, les pollutions et les nuisances (Art-1-Ordonnance 2004-632)
- Cette mission confiée par l'Etat permet à L'ASA **de lever une taxe syndicale destinée exclusivement à cet objet, taxe gérée par la DDFIP**

S'organiser en ASA, pour quels risques ?

RISQUES : LA SUBMERSION, L'ÉROSION ET LES INONDATIONS



S'organiser en ASA, avec quels financements ?

1- À ce jour, aucun financement n'est prévu par l'Etat

- F.BAYROU (ancien 1^{er} ministre) : le littoral sera financé par le littoral !
 - **Lettre** de Sophie PANONACLE, présidente du CNTC à Sébastien LECORNU
 - **Lettre** de Jean-Charles ORSUCCI, président de l'ANEL à Sébastien LECORNU
- pour réclamer et adopter un plan de financement : lettres restées sans réponse**

2- Jurisprudence de l'immeuble du SIGNAL, à SOULAC sur Mer

indique **qu'aucune indemnisation de quelque manière** que ce soit ne pourra plus être prévue en cas de destruction des biens par la mer

3- Les ASA peuvent, dans la limite de leurs moyens, assumer le coût des ouvrages de protection, aidées des collectivités locales

4- Les réparations des infrastructures collectives coûteront 10 fois plus cher que la construction d'une protection

5- L'économie du département de la Manche est portée à 40% par les zones littorales



S'organiser pour quelles informations ?

- **Dans les médias**, la presse écrite, télévisée et les réseaux sociaux, sur pression des lobbies environnementalistes et autres « arrangements » avec les services de l'Etat :
 - « Dans la Manche, **on ne peut rien faire, la nature reprend ses droits**, la seule solution c'est de partir... »
 - « Il est interdit d'enrocher... » (**Fakenews!**)
- **Dans les études mondiales sur l'évolution climatique**:
 - Le GIEC prévoit une montée des eaux et **engage les gouvernements à s'y préparer**
 - Les météorologues prévoient des tempêtes plus fréquentes et plus puissantes...
- Or, pour exemple, **les Pays-Bas ont prévu** dans le plan DELTA un budget de **20 milliards sur 30 ans** pour se protéger de la montée des eaux :
 - **Renforcement et élévations des 20.000 km de digues, de cordons dunaires**, d'infrastructures de gestion de l'eau, portes à flots, barrages, ...
 - Entretien et renforcement des cordons dunaires primaires et secondaires, avec les sédiments de dragages des ports et des canaux...
 - **Aménagement et gestion du territoire en concertation avec les habitants**, etc.



S'organiser pour quelles informations ?

Si rien n'est anticipé dans la Manche, il faut prévoir des dégâts comparables à ceux de la tempête XYNTHIA (février 2010):

- **11000 habitants touchés** (*source enquête préfecture de la Manche 2024*),
23992 logements sinistrés (*Source INSEE 2017*)
15696 emplois impactés dans une économie départementale sinistrée durablement
(*Source INSEE 2017*)
Pour un coût estimé à environ 6 milliards d'Euros pour le département de la
Manche (*source Conseil Régional Basse-Normandie 2015*)

**S'organiser pour protéger la population
et l'économie du littoral du département
de la Manche**



AGIR MAINTENANT POUR VIVRE DEMAIN

L'ADTCOC :

- Ne veut pas bétonner le littoral**
- Ne veut pas détruire la faune et la flore**

L'ADTCOC

**Souhaite construire une protection concertée avec
ses habitants pour vivre et travailler ensemble
pendant 30, 50 ou 100 ans et s'adapter
progressivement**

Agir pour le littoral du département de la Manche

Principes proposés par l'ADTCOC

1- Reconstitution de la protection du littoral originelle et ainsi apporter les 10 Millions de tonne de sédiments, roche et agrégats, retirés pendant le XXème siècle pour compenser les autorisations données par les DDE (jusqu'en 2010) et DDTM depuis.

2- Définition de plusieurs programmes de protection contre les inondations (PAPI) couvrant l'ensemble du littoral du département de la Manche, comme en Charente-Maritime, par des systèmes d'endiguement réalisés par talus, en enrochement, par des batardeaux, des portes à Flots, des épis, ...

3- Concertation des habitants et des acteurs économiques pour la construction d'un planning de travaux dans le département, suivant les urgences, en prévision d'une tempête « à la XYNTHIA »

4- Établir un plan de financement impliquant les ASA, les Communes, les EPCI, le département, la région, l'État, l'Europe



*Porte à Flots Aytré (17)
Photo ADTCOC*

Agir pour le littoral du département de la Manche

Définition des programmes d'actions de protection contre les inondations en concertation avec les habitants organisés en ASA

1- Définir les secteurs :

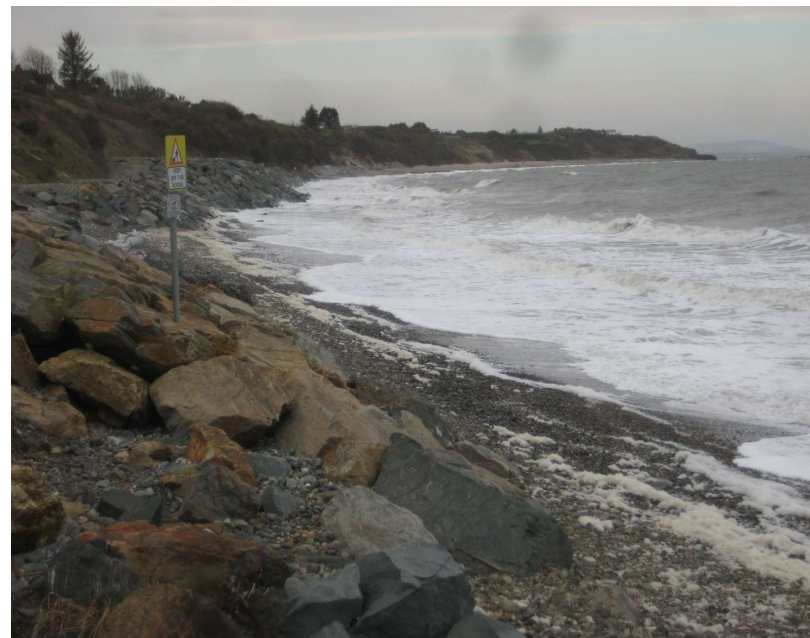
Côte Est, Hague, Côte des îles, Centre-Ouest Cotentin, Baie du Mont...

2- Concertation des habitants et des acteurs économiques sur les moyens de protection et la nature des travaux

3-Définition du planning des travaux pour tous les secteurs

- Quels sont les priorités ?
- Quelle action sur quelle année ?

4- Établir un plan de financement impliquant les ASA, les Communes, les EPCI, le département, la région et l'État, l'Europe.



*Protection du littoral en Irlande, 2019
Photo ADTCOC*

Une solution utopique : le “laisser faire”

Laisser faire la nature, imaginer des PPA sans réel financement, aucun PPA n’a réussi une relocalisation à ce jour (malgré les tentatives en Atlantique)



Une Solution pragmatique et financée :

Protéger les personnes et les Biens dès aujourd’hui et s’adapter au fur et à mesure de l’évolution, solution déjà mise en œuvre en Charente-Maritime





En conclusion ?

- Faut-il se préparer à une catastrophe naturelle ?
- Ou sera-t-elle localisée ?
- Comment limiter les risques de cette catastrophe ?
 - Protéger ?
 - Déplacer ?
- Est-il réaliste de proposer un déplacement de 11000 personnes ?
- Les Manchois sont-ils d'accord pour transformer le nord du Cotentin en île ?

Verre d'échanges